



Centre d'Education et de Formation en Alternance

**Prends une longueur d'avance,
choisis l'alternance !**

CEFA de l'Institut Saint-Roch

**Formation
article 45**

**OUVRIER PLAFONNEUR
OUVRIÈRE PLAFONNEUSE**

SECTEUR CONSTRUCTION – GROS ŒUVRE

- ✓ Tu aimes travailler de tes mains
- ✓ Tu es polyvalent
- ✓ Tu as une bonne condition physique
- ✓ Tu aimes travailler en équipe
- ✓ Tu aimes construire et participer à des projets

Alors, cette option est faite pour toi !



DESCRIPTIF DU MÉTIER

Dans le cadre d'une nouvelle construction du type « Maison unifamiliale », l'ouvrier plafonneur / ouvrière plafonneuse, sous la responsabilité de son chef hiérarchique :

- participe aux tâches de préparation, d'exécution, d'installation et de désinstallation de chantier.

Dans ce cadre, les travaux qui font partie de son travail sont des types : application d'enduit et/ou de mortier sur murs et plafonds, application de mortier sur façades, placement de plafonnage à sec, placement de cloisons légères et de plafonds en plâtre, isolation associée à son travail, collaboration à la pose de plâtres décoratifs.

- participe à différentes tâches préliminaires sur le chantier.
- répare les supports (murs et plafonds).
- met en œuvre des enduits et/ou des mortiers de plafonnage, manuellement et/ou mécaniquement.
- met en œuvre des mortiers de cimentage, manuellement et/ou mécaniquement (murs).
- monte des cloisons en plaques de plâtre enrobées, sur ossature métallique.
- monte des cloisons en blocs de plâtre.
- assure la qualité et s'intègre dans la vie professionnelle.

GRILLE HORAIRE

Formation générale

| | |
|-------------------|--------|
| Français | 3h/sem |
| Mathématiques | 2h/sem |
| Sciences humaines | 2h/sem |

Formation professionnelle

| | |
|------------------------------------|--------|
| Technologie | 2h/sem |
| Atelier / Pratique professionnelle | 6h/sem |

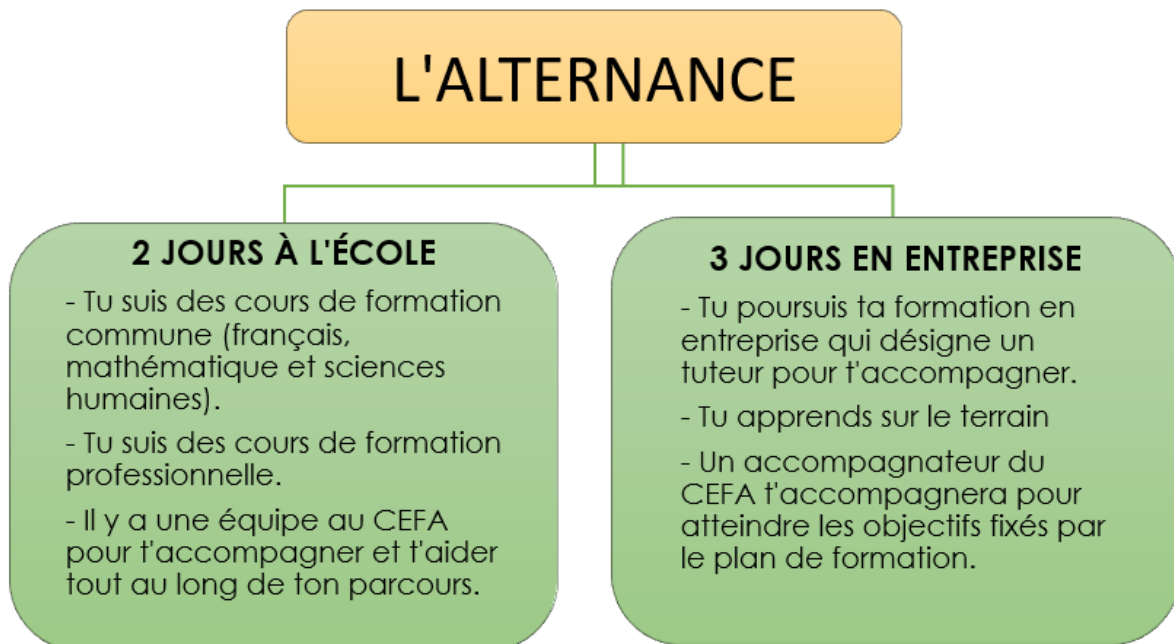
| | |
|--------------------------------|----------------|
| Formation en entreprise | 24h/sem |
|--------------------------------|----------------|

La formation à l'école (deux jours) est complétée par un apprentissage sur le terrain en entreprise.

Cet apprentissage en entreprise est officialisé par la signature d'un contrat d'alternance. Ce contrat est lié au plan de formation propre au CEFA et le jeune perçoit une indemnité d'apprentissage qui évolue au fil de la formation.

Tu trouveras toutes les informations nécessaires pour comprendre l'organisation de l'enseignement en alternance sur le site web de l'Institut Saint-Roch, onglet CEFA.

Tu peux également nous contacter, nous t'expliquerons.



CERTIFICATION

✓ Certificat de qualification (CQ)

Tu es intéressé(e) ? Tu as des questions ?

N'hésite pas à contacter l'accompagnateur de la section :

Eric Dachelet : eric.dachelet@elmarche.be

LES AVANTAGES DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

- Une formation individualisée en entreprise
- Une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice
- Une pédagogie différente où tu apprends un métier par la pratique
- Une expérience en entreprise
- Une indemnité ou une rémunération de formation
- Un accès plus facile à l'emploi au terme de ta formation

Avec l'alternance, prends de l'avance !



CEFA Institut Saint-Roch
Chaussée de Rochefort, 127. 6900 Marloie
Tel : 084 / 31 41 12 Mail : cefa@elmarche.be